Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_014-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_014

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_014-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_014

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Révision des tarifs du camping municipal à compter du 1er mars 2026

L'adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 janvier 2026 ;

Considérant le réajustement progressif des tarifs journaliers du camping municipal engagé depuis son reclassement en catégorie 3 étoiles, en 2013, au regard de l'amélioration du niveau des prestations proposées ;

Considérant l'évolution des prix liée à l'inflation et à la fourniture d'électricité ;

Considérant la pratique des acteurs de l'industrie touristique et de l'hébergement de loisirs ;

Considérant la volonté de conserver des tarifs arrondis afin de faciliter la gestion quotidienne de la facturation ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- De maintenir la base des tarifs 2025 pour l'année 2026, sans hausse globale, au regard de l'inflation moins importante cette année ;
- D'adapter les tarifs du camping à une pratique basse saison/haute saison plus lisible et conforme à la pratique du secteur :

- **Création d'un tarif haute saison pour la location des emplacements ;**
- **Application d'un tarif unique d'électricité, qui vient faire porter la charge du coût en énergie sur le plus grand nombre, présent au cœur de l'été ;**
- **Regroupement des véhicules motorisés en un seul tarif ;**

- De réduire le tarif des cabanes pour les rendre plus attractives au regard des prestations équivalentes dans le secteur ;
- D'approuver les nouveaux tarifs du camping municipal, tels qu'exposés ci-dessous, qui prendront effet à compter du 1er mars 2026 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_014-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_014

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

	Tarif TTC 2025 3 étoiles	**Tarif TTC 2026** 3 étoiles
Nuitées		
Adulte	4.30 €	4.30 €
Enfant (- 7 ans)	2.20 €	2.20 €
Visiteurs	2.30 €	2.30 €
Véhicule motorisé	2.20 €	2.20 €
Emplacement :		
Basse saison du 01/03 au 31/05 puis du 01/09 au 15/10	4.30 €	4.30 €
Haute saison du 01/06 au 31/08	4.30 €	4.80 €
Cabane 3 à 4 pers :		
Basse saison du 01/03 au 31/05 puis du 01/09 au 15/10	44.00 €	36.00 €
Haute saison du 01/06 au 31/08	44.00 €	39.00 €
Électricité :		
Basse saison du 01/03 au 31/05 puis du 01/09 au 15/10	5.60 €	5.60 €
Haute saison du 01/06 au 31/08	3.90 €	5.60 €
Garage mort :		
Basse saison du 01/03 au 31/05 puis du 01/09 au 15/10	4.30 €	4.30 €
Haute saison du 01/06 au 31/08	12.80 €	12.80 €
Taxe de séjour par personne et par nuitée	0.55 €	0.55 €
Prestations supplémentaires journalières		
Congélateur	1.25 €	1.25 €
Connexion Wifi	Gratuit	Gratuit
Prestations supplémentaires		
Lave-linge	4.30 €	4.30 €
Sèche-linge	4.30 €	4.30 €
Fer et table à repasser	1.25 €	1.25 €
Sèche-cheveux	1.25 €	1.25 €
Remplissage eau camping-car (uniquement pour les personnes ne séjournant pas sur le camping)	5.60 €	5.60 €

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.